



RÈGLEMENT DU JEU

« Complètement givrés ces moutons »

ARTICLE 1er - OBJET :

La Société GLACES THIRIET, SAS au capital de 18.000.000 €, inscrite au RCS d'Epinal sous le n° 343 838 306, ayant son siège social à ELOYES (88510) - Zone Industrielle, organise du 16 au 21 juin 2024 23h59 inclus un jeu intitulé « Complètement givrés ces moutons ».

Ce jeu, sans obligation d'achat, est proposé exclusivement via les comptes « maison.thiriet » et « lemoutongivre » du réseau social Instagram®.

Instagram® n'est ni instigateur, ni organisateur, ni le parrain, et ne saurait en aucune manière être responsable de ce jeu.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'ACCES AU JEU

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France continentale à l'exception du personnel et des préposés des sociétés MAISON THIRIET (et leur famille : conjoint ou compagnon et enfants) ainsi que de toutes les personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu.

Il est nécessaire de disposer d'un accès à Internet et d'une adresse électronique valide pour participer.

Le simple fait de participer au jeu entraîne pour les participants l'acceptation complète et entière du présent règlement.

En participant au jeu, le participant reconnaît satisfaire aux conditions d'accès et de participation et respecter le présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions exposées dans le présent règlement (notamment celles relatives à son identité et son domicile) sans toutefois avoir à vérifier systématiquement l'ensemble des participations, cette vérification pouvant être limitée aux participations des gagnants potentiels. Le refus de réponse du participant entraînera automatiquement son exclusion du jeu.

ARTICLE 3 - MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

Le 16 juin 2024, via une publication collaborative sur les comptes « maison.thiriet » et « lemoutongivre » du réseau social Instagram®, il sera demandé aux internautes souhaitant participer au présent jeu :

- D'être abonné aux comptes Instagram® « maison.thiriet » et « lemoutongivre » ;
- D'identifier deux amis en commentaire de ladite publication ;

- de partager ladite publication en story sur Instagram® en identifiant les comptes @maison.thiriet et @lemoutongivre ;

Chaque participant n'est autorisé à participer au présent jeu qu'une seule fois sur toute la durée du jeu. Toute utilisation de comptes différents pour un même participant sera considérée comme une tentative de fraude.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (personnes vivant sous le même toit).

ARTICLE 4 - DESIGNATION DES GAGNANTS

Il y aura 5 gagnants au total.

Un tirage au sort sera mis en place via une programmation informatique parmi la liste des participants ayant rempli les conditions de participation.

La date du tirage au sort est fixée au 27 juin 2024, au siège administratif de la Société organisatrice.

Cette date est communiquée à titre indicatif. Elle est susceptible de modification si les circonstances l'exigent, sans préavis et sans qu'aucune réclamation ne puisse être faite à la Société organisatrice.

Dans l'éventualité où la Société organisatrice viendrait à écarter des gagnants ne respectant pas les dispositions du présent règlement et notamment la condition visant à ne gagner qu'une fois sur toute la période jeu, la Société organisatrice prévoit d'office de constituer des listes d'attente en tirant au sort 2 (deux) autres noms.

ARTICLE 5 - NATURE DES LOTS

Ce jeu est doté de 5 lots d'une valeur unitaire de 122.34 € TTC composé chacun de l'ensemble des produits suivants :

Désignation	Valeur unitaire (prix de vente conseillé TTC)*
Cabas isotherme « Berthe » LE MOUTON GIVRE® - 25 L - Réf. 96736	84,99 €
6 mini bâtonnets pétillants vanille - 290 g - Réf. 01722	5,95 €
4 Parenthèses Sablé breton - 288 g - Réf. 01957	5,50 €
4 Parenthèses Fruits rouges - 288 g - Réf. 01958	5,50 €
4 Parenthèses Pistache - 288 g - Réf. 01959	5,50 €
6 cornets Spéculoos cœur de sauce spéculoos - 468 g - Réf. 08428	5,50 €
6 mini cornets vanille/tutti frutti - 255 g - Réf. 06803	4,70 €
6 mini cornets vanille/biscuit cacaoté - 255 g - Réf. 06803	4,70 €
Total	122,34 €

* hors promotion

La valeur des lots est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

Si les circonstances l'exigent, la société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots annoncés par un lot de valeur équivalente.

Les lots ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

Les lots n'ayant pas été attribués, demeureront la propriété de la Société Organisatrice.

ARTICLE 6 - REMISE DES LOTS

Les gagnants seront contactés par message privé au plus tard le 28 juin 2024 via Instagram® et seront invités à communiquer leurs coordonnées postales et téléphoniques pour le 03 juillet 2024 à 23 h 59 au plus tard.

Il est expressément convenu que les gagnants ne pourront pas prétendre à leurs lots s'ils ont communiqué des coordonnées incomplètes ou inexactes ou après l'échéance susvisée.

Chaque lot sera livré au domicile des gagnants par le centre de distribution desservant sa commune de résidence.

La livraison du lot devra avoir lieu pour le 16 août 2024 au plus tard.

Les dotations qui n'auront pas été retirées ou livrées, pour quelque motif que ce soit (absence de réponse, réponse hors délai ou mauvaise saisie de coordonnées par exemple), seront considérées comme restant la propriété de la Société Organisatrice et aucune réclamation ne pourra être acceptée.

ARTICLE 7 - DONNEES PERSONNELLES

La société GLACES THIRIET, responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel concernant les participants à partir des informations communiquées par eux dans le cadre du présent jeu.

Ce traitement permet notamment la gestion du jeu afin de prendre en compte les participations, de désigner les gagnants et de distribuer les lots.

Les bases juridiques de ces traitements sont soit les obligations légales et réglementaires s'imposant à la société GLACES THIRIET; soit le consentement des participants.

Ces données sont destinées à la société GLACES THIRIET et à toutes les sociétés du Groupe THIRIET ainsi, le cas échéant, qu'à leurs prestataires habilités à traiter ces données. Elles ne seront pas cédées à des tiers à des fins commerciales.

Les données seront conservées pour les durées maximales suivantes, assorties des durées de prescriptions légales :

- pour les participants qui n'auront pas gagné : un mois à compter de la fin du jeu ;
- pour les gagnants : trois mois à compter de la fin du jeu ;

Les participants disposent :

- des droits d'accès, d'interrogation, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données qui les concernent,
- du droit de définir des directives sur la manière dont ils entendent que soient exercés ces droits après leur décès.

Ces droits peuvent être exercés auprès du DPO : GLACES THIRIET SAS - DPO - ZI - BP 4 - 88510 ELOYES Cedex - France, par courrier postal ou courrier électronique, à l'adresse suivante : dpo@thiriet.com. En cas de doute sur l'identité du demandeur et pour la sécurité de ses données, une copie d'un titre d'identité pourra lui être demandée.

Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Les participants qui exerceront leur droit d'opposition avant la fin du jeu seront réputés renoncer à leur participation.

ARTICLE 8 - REGLEMENT : MODIFICATION - CONSULTATION - DEPOT

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, à tout moment et sans préavis, tout ou partie des stipulations du présent règlement.

Celui-ci est disponible gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante : GLACES THIRIET SAS - Service marketing - BP 4 - 88510 ELOYES Cedex (les frais postaux de demande de règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent en vigueur).

Il est également déposé auprès de la « SCP GASSMANN - PEPE - GILLES », Huissiers de Justice associés, domiciliée 24 quai des Bons Enfants - BP 10389 - 88000 EPINAL CEDEX.

ARTICLE 9 - LIMITE DE RESPONSABILITE

La Société Organisatrice se réserve le droit, en cas de force majeure, de reporter, suspendre, modifier ou annuler ce jeu.

Elle ne saurait être tenue pour responsable de toute défaillance technique, informatique ou relative au réseau de communication électronique qui pourrait survenir.

ARTICLE 10 - LITIGES

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation et/ou l'application du présent règlement sera, à défaut d'accord amiable, porté devant les tribunaux compétents.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités du jeu ou à l'interprétation du présent règlement.

Fait à Eloyes
Le 04 juin 2024

Christiane BERTONCINI

